

APPRÉCIATION DES NOUVEAUX CONSERVATEURS SUR LEUR AFFECTATION

Une commission, présidée par Pierre Botineau, a récemment été chargée d'évaluer le diplôme de conservateur de bibliothèque. Il ne nous appartient pas d'exposer, ni de commenter les résultats de cette commission. Un rapport a été rendu, les conseils de l'ENSSIB ont donné leur avis et un important travail de rénovation pédagogique est en cours dont quelques fruits seront perceptibles dès cette rentrée, mais dont l'essentiel sera mis en œuvre à la rentrée suivante.

Cette commission a été aussi l'occasion de lancer une enquête en direction des anciens élèves des deux premières promotions du DCB (diplôme de conservateurs de bibliothèque), c'est-à-dire des conservateurs stagiaires ayant acquis leur diplôme en 1993 et 1994, et de leur chef de service*. Dans le questionnaire, outre des appréciations sur les enseignements, quelques indications étaient demandées sur les affectations des jeunes diplômés. Ce sont les réponses à ces questions que nous voudrions rapporter ici. Elles nous paraissent assez révélatrices.

Tout d'abord, rappelons quelques éléments connus et confirmés par l'enquête. La moyenne d'âge des nouveaux diplômés se situe entre 30 et 35 ans, avec un fort contingent de moins de 30 ans (39 %) et un éventail très largement ouvert vers le haut. Plus de la moitié considèrent

avoir eu, avant leur scolarité à l'ENSSIB, une expérience du métier de bibliothécaire, et 47 % une expérience professionnelle autre (majoritairement dans l'enseignement). Le niveau de diplôme est élevé. Les trois quarts ont bac + 4 et au-delà. Les littéraires et historiens dominent très largement (près des deux tiers de la population). Une forte proportion (62 %) avait reçu préalablement une formation en bibliothéconomie ou sciences de l'information : dans l'ordre, le CAFB (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire), puis l'Ecole des Chartes, puis des formations universitaires (DUT-diplôme universitaire de technologie, DESS-diplôme d'études supérieures spécialisées, DEA-diplôme d'études approfondies).

Les affectations

Plus de la moitié ont été affectés en bibliothèque universitaire (BU) (55 %), 21 % dans un grand établissement (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information...), 15 % dans un établissement de lecture publique.

Un des résultats les plus étonnants de l'enquête est le degré de satisfaction des nouveaux conservateurs concernant leur affectation. Il est quasi miraculeux pour la fonction publique. 72 % des personnes ayant répondu considèrent qu'elles ont obtenu le poste souhaité concernant l'établissement, 73 % concernant les responsabilités exercées, 79 % concernant la situation géographique. Le poste correspondait bien (à 70 %) à la présentation qui leur avait été faite. Il n'a pas subi d'évolu-

JEAN-MICHEL SALAÜN
École nationale supérieure
des sciences
de l'information
et des bibliothèques

* L'enquête a été menée sous la responsabilité de Jean-Michel SALAÜN et traitée par les services de l'ENSSIB au cours des mois de novembre et décembre 1994. La taille de la population était de 170 personnes, le questionnaire a été envoyé par voie postale, le taux de réponse a été de 59 % (100 réponses).

tion importante depuis (63 %). On peut y mesurer l'efficacité des commissions d'affectation. Mais, sans minimiser leur rôle, on peut aussi y voir, de façon plus réjouissante encore, un fort intérêt manifesté pour le métier lui-même. Cette interprétation est corroborée par le taux important de réponses à l'enquête et par la passion souvent mise dans les réponses aux questions ouvertes...

Des responsabilités importantes

Une des explications de cette satisfaction réside sans doute dans les responsabilités confiées aux nouveaux arrivants. Dans la quasi-totalité des cas, elles sont importantes : responsable d'un service, chef de

section, parfois directeur-adjoint ou même directeur, ou encore chargé de dossiers essentiels (informatisation, construction...), les nouveaux conservateurs sont bien d'emblée des cadres dirigeants qui mènent des équipes parfois conséquentes et prennent des décisions. Il est difficile de rendre compte quantitativement des réponses à une question ouverte. Nous avons reproduit ci-contre les dix premières réponses de chacune des deux promotions, qui paraissent assez représentatives de l'ensemble.

Même si, compte tenu de l'ouverture du diplôme à la fonction territoriale, des besoins croissants de la BNF et de la baisse des recrutements dans les BU, les lieux d'affectation évoluent, il n'y a aucune raison de pen-

ser que le niveau de responsabilités aille en s'affaiblissant.

On comprend *a contrario* que les attentes vis-à-vis de l'enseignement sont à la fois grandes, sans doute quelque peu démesurées, et paradoxales ou décalées. Elles sont d'autant plus grandes que la conscience de se trouver bientôt avec de fortes responsabilités à assumer est motivante, mais elles sont paradoxales dans la mesure où le bagage des conservateurs stagiaires est déjà conséquent.

Responsabilités confiées aux premiers titulaires du diplôme de conservateur de bibliothèque

Promotion 1993

Gestion et organisation de la salle de lecture de la bibliothèque (choix des usuels dans toutes les disciplines, désherbage, etc.).

Actuellement, affectation à une bibliothèque d'UFR (unité de formation et de recherche).

Responsable du service public au département de la Phonothèque (gestion de la salle, plannings, recherches à distance, mais également suivi de la documentation imprimée). Encadrement de quatre personnes, dont trois de catégorie A.

Bibliothèque en cours d'informatisation où tout est à faire.

Responsabilité du secteur universitaire dans une bibliothèque de lecture publique et coordination des bibliothèques de proximité.

Chef de section, responsabilité des acquisitions, organisation générale de la section, ressources humaines...

Petite section : pas d'autre conservateur.

Responsable d'un regroupement de bibliothèques d'instituts qui vont déménager dans de nouveaux locaux, fusion et mise en cohérence des collections par la cotation, organisation de la future bibliothèque tout en assurant le fonctionnement des structures actuellement éclatées.

Avril 93 à septembre 1993 : remise en fonction du PEB (prêt entre bibliothèques).

Septembre 93 à septembre 1994 : mi-temps PEB et périodiques à Créteil.

Depuis septembre 94 : responsable du centre de documentation de l'Institut d'urbanisme de Paris.

Responsable des secteurs d'acquisition en histoire et sciences politiques.

Correspondant formation.

Responsable du service des bibliothèques de quartier

(huit bibliothèques).

Promotion 94

Création d'un poste de communication externe, et d'action, chapeautant sept sites, poste transversal bibliothèque universitaire-bibliothèque municipale.

Responsable de la section sciences : gestion quotidienne, développement de la section.

Responsable du service public au département de la Phonothèque (gestion de la salle, plannings, recherches à distance, mais également la documentation imprimée). Encadrement de quatre personnes dont trois de catégorie A.

Responsable du secteur « Sciences humaines ».

Encadrement et coordination de l'indexation dans un service de catalogage informatisé.

Responsabilité d'une section d'une bibliothèque municipale classée. Vidéothèque, discothèque, artothèque.

Chargée de la mise en place du nouveau système intégré à la section ; chargée de l'encadrement du service de catalogage ; chargée des achats dans le secteur archéologie-histoire ancienne.

Elaboration du cahier des charges, suivi des opérations de conversion des catalogues et fichiers du marché Histoire de France.

Responsable des acquisitions en histoire, droit, informatique. Travail de réflexion sur l'aménagement des locaux, circulation du document, signalisation, participation aux actions de formation.

Organisation des collections ; organisation des catalogues.

Septembre 1995